

magsacem

N° 89

LE MAGAZINE
DES SOCIÉTAIRES
SACEM
JANVIER-AVRIL 2014



sacem.fr

Quelques clics
pour plus
de services !

DOSSIER > PAGE **06**

sacem 

12 > REGARD

Mobilisation européenne

Dites « oui » à l'Europe créative !

20 > COULISSES

Radio crochet

France Inter a les moyens
de les faire chanter !

L'ÉDITO

L'art, notre métier



Parmi les désormais célèbres « Bonnets rouges », quelques petits malins ont trouvé opportun de dénoncer les « taxes de droits d'auteur ».

Fort heureusement, nos sociétaires bretons – de Dan Ar Braz à Miossec – n'ont pas attendu pour communiquer leur attachement à ce qui n'est pas une « taxe », mais tout simplement la

juste rémunération de leur travail. Mise au point fortement relayée – pour une fois – par la presse et les médias.

Cette saine réaction nous conforte dans notre détermination à ne plus laisser passer les attaques à l'encontre de notre droit.

L'initiative, depuis une année, de réunir celles et ceux d'entre vous que nous avons nommés les « Anges », de plus en plus nombreux et actifs, est un autre aspect de la politique offensive de notre société. Car nos adversaires de tous genres – adeptes de la gratuité, démagogues confondant impôts, taxes et droits d'auteur, partisans d'une licence englobant toutes nos professions de la musique, etc. – nous ramèneraient volontiers au temps où Mozart ne put même pas, à sa mort, bénéficier d'une sépulture décente.

La pérennité de nos conquêtes dépend depuis toujours de notre faculté à refuser les divers prétextes, qu'ils soient économiques ou technologiques, que nos adversaires avancent pour nier la légitimité de notre droit. Je me réjouis donc de constater cette mobilisation d'une nouvelle génération d'auteurs, de compositeurs et d'éditeurs.

Vous trouverez dans ce numéro des nouvelles « nouvelles », comme l'écrivait mon ami Étienne Roda-Gil, qui, je l'espère, vous donneront l'envie, comme à nos sociétaires bretons, de prendre la parole partout où nous pouvons défendre notre art, idéal toujours aléatoire et fragile, mais aussi MÉTIER, permettant à ceux qui l'exercent de vivre économiquement et socialement. ●

Jean-Claude Petit,

compositeur, président du Conseil d'administration de la Sacem



LANCEMENT

Sacem Université

La Sacem lance une plateforme pédagogique appelée « Sacem Université ». Sa mission : la sensibilisation et la formation à la culture et à ses valeurs, aux enjeux du droit d'auteur, aux métiers de la création et des arts, au fonctionnement des secteurs et des industries culturelles et créatives et de la gestion collective, dans une approche pluridisciplinaire, à la fois historique, scientifique, économique et juridique. Dédiée à tous publics, cette nouvelle plateforme se veut un lieu d'échange, de partage et de débat ouvert.

Elle repose, notamment, sur l'organisation de colloques sur tous les sujets ayant trait à la musique et à la culture, dans des publications, ainsi que sur un espace de formation en ligne. ●

RETROUVEZ LE CALENDRIER DES COLLOQUES À VENIR SUR SACEM.FR.

La musique fait partie de notre quotidien. Mais saviez-vous qu'elle interagit avec le cerveau, le stimule, aide à la concentration et est de plus en plus utilisée dans les protocoles de soins non-médicamenteux ? Les liens entre musique, science et santé seront au cœur du premier colloque de Sacem Université, le 11 février prochain.

En amont de cette grande journée de réflexion, la rédaction de Magsacem s'est rendue à l'hôpital Gustave-Roussy. Reportage.



Sacem Université Accord majeur à l'hôpital

La musique à l'hôpital : comme une seconde vie qui passe, court, stagne, s'insinue partout et permet aussi de s'échapper.

Éliane, 15 mois, est assise dans sa chaise haute de bébé. Elle rayonne. Sa tête dodeline au rythme de la contrebasse qui joue Bach. Elle accélère le mouvement quand le violon entame une ballade irlandaise, et s'accompagne alors de ses bras, qu'elle lève bien haut vers le ciel. L'enfant en oublie le drain placé dans sa narine gauche. Et personne ne s'émeut quand le goutte-à-goutte électronique relié à la potence derrière elle lance une légère alarme, pour avertir que le cathéter ne transmet plus de médicament. Car l'heure, ici, est au bonheur. On est au neuvième étage de l'Institut de cancérologie Gustave-Roussy, à Villejuif (Val-de-Marne), dans la salle à manger du département de cancérologie de l'enfant et de l'adolescent. Le vendredi après-midi est dédié à la musique, en partenariat avec l'association Musique et santé. Pas d'atelier xylophone, aujourd'hui : il est remplacé par la visite mensuelle de deux musiciens de l'Orchestre national de France. À trois mètres, une adolescente aussi chauve qu'Éliane la regarde avec bonté, communiant dans la même joie. Kevin, 10 ans, assis près de son père, sourit. Dans cinq minutes, il part en chimio. Nada, 8 ans, a la mine sombre. Ou plutôt avait : arrivée fatiguée de l'école intégrée au service,

la voici qui retrouve de l'énergie. Les deux musiciens viennent d'entamer l'air de *Carmen* ! La mère de Nada, une ingénieure en géophysique, algérienne, fera part plus tard de son enthousiasme. « *Le concert me détend. On entend tout de suite qu'on a affaire à des professionnels. Je ne me suis jamais trouvée aussi près d'instruments de musique classique et je découvre la contrebasse, qui rythme un feuilleton turc très célèbre chez moi.* » Une infirmière a collé son visage à la vitre, elle sourit et repart deux minutes après reprendre son service. Les gens vont, viennent, une aide-soignante soulève la housse de la contrebasse à la recherche du goûter des enfants.

Travailler plus intelligemment

Les deux musiciens sont aux anges : ils sont si loin des représentations guindées de la salle Pleyel ! Sont-ils des thérapeutes ? « *Ah non ! Surtout quand on compare avec le haut degré de thérapie de ce service* », dit le violoniste. Le chef de service, Dominique Valteau-Couanet, se réjouit de leur présence. « *Je passe douze heures par jour à l'hôpital. La rencontre d'artistes comme eux m'ouvre sur le monde et m'aide à faire mon boulot plus intelligemment !* » Et elle permet aux enfants comme aux parents de s'échapper de l'hôpital. ●

Pour aller plus loin

Colloque Sacem Université « Musique, sciences et santé, accord majeur », en présence de Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, mardi 11 février, à 16h00, à la Sacem (Auditorium Debussy-Ravel).

magsacem | Le magazine des sociétaires Sacem | **Directeur de la publication** : Jean-Noël Tronc | **Directrice de la rédaction** : Catherine Boissière | **Comité de rédaction** : François Besson, Laurence Bony, Olivia Brillaud, Louis Diringer, David El Sayeg, Jean Fauque, Patrick Fontana, Claude Gaillard, Claire Giraudin, Claude Lemesle, Bruno Lion, Karine Mauris, Dominique Pankratoff, Jean-Claude Petit, Cécile Rap Veber, Véronique Sinclair et Christophe Waignier | **Signatures** : Philippe Barbot, Éléonore Colin, Laurent Coulon, Eloïse Dufour et Pascal Marion | **Ont collaboré à ce numéro** : Raphaël Besson, Louis Diringer, Thibaud Fouet, Olivier Le Covec, Jean-Marc Petit, Nicolas Pribile et Chantal Romanet | **Direction artistique** : Jessica Couty et Marie-Christine Fhrepisadis | **Maquette et mise en pages** : Agence 21 x 29,7 | **Impression** : Corlet Roto – BP 46 – 14110 Condé-sur-Noireau | Magazine imprimé sur du papier recyclé | Le magazine des sociétaires Sacem est publié tous les quatre mois | N° ISSN 2108-8802 | Sacem – Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique | Société civile à capital variable immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro D 775 675 739 | **Siège social** : Sacem – Direction de la Communication – 225, avenue Charles-de-Gaulle – 92528 Neuilly-sur-Seine Cedex | Tél. : 01 47 15 47 15 | **Couverture** : © Richard Paoli (illustration) et Thinkstock (photos) | **IMPRIMERIE**

© LIONEL PAGÉS - GISSSELBRECHT/ANDIA

© PASCAL DELOCHE/GODONG

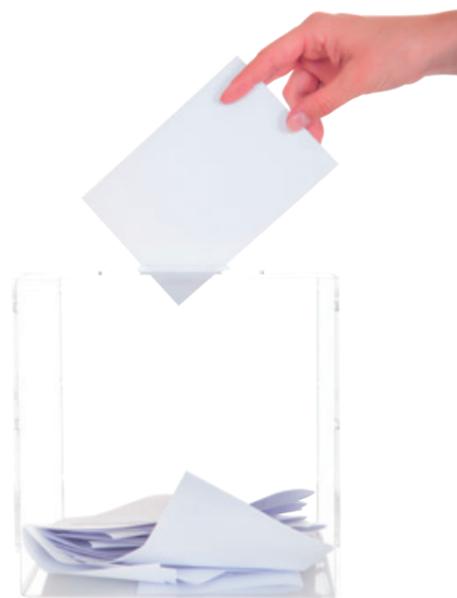


RÉPARTITION DU 6 JANVIER 2014

Tendance générale

212,5 M€ ont été mis en répartition par la Sacem le lundi 6 janvier 2014. Cette baisse de 3,21 % par rapport à janvier 2013 s'explique, notamment, par les effets de la régularisation de France Télévisions lors de la première répartition de l'an dernier. • Les droits en provenance de la **télévision** sont ainsi en diminution de 8,5%. • Ceux issus de la radio sont en légère augmentation de 0,75%. • Le **spectacle vivant** (concerts, festivals...) est en très forte progression (+ 7,32%), les tournées professionnelles ayant rencontré un grand succès (+ 46,15%). • La musique de **sonorisation des lieux publics** augmente également (+ 11,86%), tout comme les **droits phonographiques**, qui progressent de 5,38%. • Les droits issus du **streaming** (écoute en ligne) augmentent de 59,67% en raison du traitement des droits en provenance de Deezer au titre de l'année 2012. En revanche, les droits liés aux **téléchargements** baissent de 68,34% en raison d'importantes régularisations dans ce secteur en janvier 2013. • Les droits issus de la musique en ligne seront désormais répartis trimestriellement et payés au fur et à mesure de la remise des données par les opérateurs et de leur règlement. • Cette première répartition de l'année 2014 était également la toute première à s'appuyer entièrement sur les nouvelles bases documentaires. •

▼ **PROCHAINES RÉPARTITIONS** : VENDREDI 4 AVRIL 2014, VENDREDI 4 JUILLET 2014.
 ▼ **INFORMATIONS SUR LES RÉPARTITIONS PRÉCÉDENTES** : SACEM.FR > MON ESPACE
 > MA RÉPARTITION > DONNÉES DES RÉPARTITIONS.



À VOS AGENDAS

Assemblées générales 2014

AG Comité du Cœur

Mercredi 9 avril, à 10h30.
 Dépôt des candidatures avant le 10 février.

AG Société Mutualiste

Mardi 3 juin, à 10h00 (à défaut de quorum, le mardi 17 juin à 10h00).
 Dépôt des candidatures avant le 31 mars.

AG annuelle Sacem

Mardi 17 juin, à 14h30.
 Dépôt des candidatures avant le 31 mars. •

ILS ONT DIT

“ Certains considèrent que la musique est un art mineur. Moi, je considère que c'est un art mineur, peut-être, mais tendance mineur de fond. » Yves Duteil, auteur, compositeur.

▼ **RETROUVEZ CE TÉMOIGNAGE DANS SON INTÉGRALITÉ SUR WWW.FRANCECREATIVE.FR (ONGLET MUSIQUE).**

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Se mobiliser pour la création et le droit d'auteur



La trêve des confiseurs n'aura pas été longue pour la création et le droit d'auteur. L'année commence juste et déjà, deux chantiers essentiels pour vos droits et la diversité culturelle ont été ouverts.

La Commission européenne a lancé une consultation publique en vue de modifier la directive de 2001 sur le droit d'auteur et les droits voisins. Au moment où nous publions, la date de clôture de la consultation est le 5 mars. À partir de là, la Commission rédigera un « livre blanc » sur la base duquel elle présentera au nouveau Parlement européen issu des élections de mai 2014 un projet de nouvelle directive. C'est donc tout simplement du cadre général du droit d'auteur en Europe pour la prochaine décennie qu'il s'agit.

Cette consultation très technique contient quatre-vingts questions, dont la rédaction, souvent biaisée, exprime cette vision dominante en Europe selon laquelle le droit d'auteur aurait d'urgence besoin d'être « modernisé », comme s'il était un facteur de complexité et une entrave à la construction du marché européen. Quand nous savons que loin d'être un obstacle, le droit d'auteur est au contraire une solution aux problèmes de l'Europe que sont la perte de sens, le repli sur soi, le chômage de masse, le désespoir et la colère, notamment chez les jeunes. Pas de culture ni d'industries culturelles sans créateurs. Pas de créateurs sans droit d'auteur, pour garantir à la fois qu'ils puissent vivre de leur création et, surtout, dans l'indépendance de tous les pouvoirs, qu'ils soient économiques, politiques ou religieux.

Des forces nombreuses militent pour affaiblir le droit d'auteur, pour en réduire la portée, la durée, l'efficacité. L'idée selon laquelle, à l'extrême, les exceptions au droit d'auteur devraient devenir la règle, et le droit d'auteur lui-même une exception, a largement débordé le cadre de groupuscules, fébriles sur Internet, mais marginaux, comme le Parti Pirate. Ce dernier tente d'ailleurs de prendre en otage la consultation publique de la Commission en inondant celle-ci de contributions portant des propositions comme la réduction de la durée de protection des œuvres à quinze ans... du vivant du créateur! Quant aux échanges via les systèmes « peer to peer », ils seraient tout simplement légalisés, et sans contrepartie.

La bataille, concrète, mais aussi intellectuelle, ne fait que commencer. Il faudra être mobilisé, dans la durée, sur plusieurs années. La Sacem développe tout un plan d'action dans ce sens, dont nous vous reparlerons. Dans l'immédiat, nous sommes bien sûr mobilisés et soutenons activement l'appel des créateurs européens (voir l'appel page 11). Vous-même, allez sur le site Internet www.createurs-europe.eu pour envoyer votre propre contribution à la Commission européenne et signer cet appel. Autre sujet de préoccupation forte, celui de la place des œuvres francophones, et notamment de la chanson française, dans les médias, tout particulièrement à la radio, comme vous pourrez

le lire dans l'article, page 14. Dans un rapport sur l'activité des radios, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) préconise la « modernisation » – encore! – de la législation sur les quotas. Le risque: la remise en cause d'un mécanisme de soutien efficace à la diversité culturelle, qui participe depuis vingt ans au dynamisme de la chanson francophone. Recommandation d'autant plus contradictoire que le CSA reconnaît dans le même rapport... le manque d'exposition de la production française, et la surexposition parallèle de certains titres. Le plus inquiétant est que le CSA justifie ses préconisations en affirmant que « la réalité de la production artistique et phonographique française actuelle est en grande partie en langues autres que le français ». Comprendre: la production locale serait désormais majoritairement composée de créateurs écrivant en anglais et d'artistes chantant dans cette langue, et les radios auraient, de ce fait, du mal à satisfaire à leurs obligations.

Mais, comme nous l'avons expliqué au président du CSA lorsque nous l'avons rencontré, cette affirmation est tout simplement fautive: sur les deux cents meilleures ventes de 2013, plus de 90% des artistes chantent en français et dix-sept des vingt plus importants succès de 2013 sont francophones. La production d'expression française connaît au contraire un nouveau dynamisme, du rap au slam ou au rock en passant par la variété. Stromae, qui a reçu le Grand Prix Sacem de la chanson de l'année, en est une belle illustration avec plus d'un million d'albums vendus. Et cela sans compter les centaines d'auteurs, compositeurs et interprètes autoproduits dont la Commission de l'autoproduction reçoit et écoute mensuellement les œuvres à la Sacem.

En fait d'appauvrissement, c'est plutôt à une explosion de la création française que nous avons affaire, et le développement des populations francophones, notamment en Afrique – continent qui comptera plus de sept cents millions de locuteurs francophones dans trente ans –, montre la voie d'un avenir formidable pour la chanson et les créations de langue française. À condition de ne pas fragiliser un système qui a pleinement fait ses preuves.

Là aussi, nous serons peut-être amenés à vous demander de vous mobiliser, après la remise du rapport attendu commandé par la ministre de la Culture et de la Communication à Jean-Marc Bordes sur cette question. Il faudra aussi se demander pourquoi des décideurs publics connaissent si mal la réalité de la production française en matière de chanson. Sans doute y a-t-il aussi à s'interroger sur la façon dont notre secteur de la musique communique, et tirer des leçons de la manière de faire du cinéma qui sait si bien mettre en avant toute sa production. •

Jean-Noël Tronc,
 directeur général de la Sacem

© ANDREY POPOV/THINKSTOCK

© JEAN-BAPTISTE MILLOT

➔ Téléx

▼ **Depuis 2011, la Sacem s'engage à favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap dans ses équipes.** Une démarche responsable qui s'est concrétisée via la signature d'un accord d'entreprise triennal et la création d'une « Mission handicap ». Fin 2013, à l'heure du bilan, les objectifs étaient atteints, voire dépassés, puisque le taux d'emploi de travailleurs handicapés est passé de 3,1% à plus de 4,6%. ▼ **Copie privée: le décret relatif à l'information des acquéreurs de supports d'enregistrement** a été publié au *Journal officiel* le 10 décembre 2013, et entrera en vigueur le 1^{er} avril 2014. ▼ Pour en savoir plus: www.copieprivee.org



sacem.fr

Quelques clics pour plus de services !

La Sacem sait depuis longtemps gérer des dizaines de millions de données pour répartir les droits d'auteur qu'elle collecte. Elle vient de franchir un pas supplémentaire en offrant à ses sociétaires de nouveaux services en ligne et un programme d'avantages exclusifs.

« **C**a change la vie ! » L'auteur et compositeur Wally Badarou ne cache pas sa joie de voir apparaître sur le site internet de la Sacem la possibilité de déposer ses œuvres en ligne. « *Loin est le temps où il fallait passer un examen pour déposer ses premières œuvres. La Sacem épouse son époque, elle change et entre de plain-pied dans le numérique* », confie-t-il, heureux d'avoir été le tout premier à déposer une œuvre sans utiliser ni encre ni papier. Peut-être que cette œuvre deviendra un succès international, peut-être fera-t-elle danser ou rêver des générations de mélomanes. Elle ouvre, en tout cas, une nouvelle page de l'histoire de la Sacem. Depuis le mois de janvier, les créateurs et éditeurs peuvent en effet effectuer le dépôt de leurs œuvres en quelques clics, à tout moment, en se connectant à leur espace réservé du site sacem.fr. « *Après avoir composé une œuvre en studio ou écrit un poème dans le bus, le jour ou la nuit, la semaine ou le week-end, nous avons désormais la possibilité de protéger nos œuvres presque instantanément !* », confirme Fernando Coehlo, auteur et compositeur, qui a également fait partie des pionniers du dépôt en ligne, et qui ajoute : « *Désormais je procéderai ainsi pour tous mes dépôts provisoires. C'est simple et rapide !* ». Un enthousiasme que devraient partager les quarante-quatre mille cinq cents sociétaires qui possèdent un accès sécurisé sur sacem.fr.





Sécurité et confidentialité

Fruit d'un long et patient travail mené par la direction des Sociétaires et la direction des Systèmes d'information, cette toute nouvelle application a été conçue et développée dans le souci de garantir un haut niveau de sécurité et de confidentialité. « Nous y avons mis du temps, car nous avons fait le choix d'un très haut degré de protection et de contrôle, qui font partie de l'identité même de notre société », souligne Louis Diringer, directeur des Sociétaires. « La signature électronique était pour nous une véritable garantie. Le créateur ou l'éditeur qui dépose une œuvre reçoit un code unique et confidentiel sur son téléphone portable, qu'il doit ensuite entrer pour signer son dépôt. Si plusieurs personnes ont collaboré à la même œuvre, ce sont tous les ayants droit qui recevront chacun un code pour signer de manière électronique. L'œuvre ne sera déposée et protégée que si tous ont signé », explique Olivier Le Covec, directeur du département de la Documentation générale et de la Répartition. Le traitement est également plus rapide. En quelques jours seulement, après le contrôle de sa recevabilité, l'œuvre déposée est consultable en ligne, dans le catalogue des œuvres de chaque ayant droit et dans celui de la Sacem. Toutes les données sont quant à elles stockées dans un coffre-fort numérique par un tiers de confiance : la Caisse des dépôts et consignations. Un archivage certifié, inviolable et qui garantit l'intégrité des docu-

ments tout au long de leur conservation. Le dépôt des œuvres n'est pas la seule démarche, désormais, à vivre sur la toile.

La dématérialisation en marche

« Laissez parler les petits papiers... » : nombreux sont les sociétaires qui auraient pu entonner ces mots de Gainsbourg, en consultant les relevés de diffusion des chaînes de télévision, des radios, des discothèques ou des diffuseurs « online », disponibles à la Sacem. « À eux seuls, les relevés de diffusion de France 3 pour une année, s'élevaient à plus de 2,50 mètres de papier ! », se souvient Raphaël Besson, chef de service adjoint des Vérifications des répartitions. « Nos sociétaires ont le droit de savoir ce que nous communiquent les diffuseurs et de vérifier si cela correspond bien à ce qu'ils pensaient. C'est d'ailleurs prévu dans les statuts », rappelle-t-il. Jusqu'en 2008, cela représentait un véritable travail de fourmi : les piles de listes étaient classées et conservées dans des rayonnages d'archives, à disposition des sociétaires. En mai 2008, une application a été développée afin de tout informatiser. Les relevés de diffusion étaient alors consultables, sur rendez-vous, via deux ordinateurs dédiés, à la Sacem. Depuis quelques mois, plus besoin de traverser tout Paris, créateurs et éditeurs peuvent consulter ces données chez eux, via leur accès sécurisé. « J'ai découvert ça cet été. C'est une réelle avancée ! »,

Le saviez-vous ?

Déclarez ce que vous jouez

Depuis cet été, les auteurs-compositeurs-interprètes (ACI) et les chefs d'orchestre peuvent déclarer en ligne leurs programmes types. Présentation de ce service en trois avantages.

> Rapidité

Saisissez en ligne le programme des œuvres que vous jouez lors de vos concerts (séances occasionnelles). Grâce à la base documentaire préexistante, la saisie est rapide. Un contrôle est ensuite effectué par les équipes de la Sacem. Quelques jours après la saisie, votre programme type est disponible. L'archivage électronique rend également vos recherches plus rapides.

> Simplicité

Pour chacun de vos programmes enregistrés, un code vous est attribué. Vous pouvez créer autant de programmes que vous le souhaitez. Lorsque vous le jouez, donnez le code correspondant à l'organisateur du concert.

> Qualité

Déclarer ses programmes types renforce la précision de la répartition. Cela améliorera également, in fine, votre information sur les relevés de diffusion.

commente Nans Miron, responsable du tracking à Warner Chappell. « Nous avons de plus en plus d'informations, cela nous permet d'être autonomes et de ne plus toujours appeler le service des Vérifications pour le moindre renseignement. Grâce à cette application, je peux vérifier seul si toutes les diffusions sont bien indiquées et avoir une réelle visibilité sur ce qui a été réparti. » À l'écoute de leurs membres, les équipes de la Sacem s'engagent à améliorer constamment ces différents services en ligne. « Cette mise en ligne des relevés de diffusion est un pas en avant essentiel en termes de transparence et de précision de l'information délivrée aux sociétaires ; c'est une première dont nous sommes fiers de faire profiter nos sociétaires, car aucune autre société d'auteurs dans le monde ne donne actuellement accès à un tel niveau d'informations », précise Louis Diringer.

Sacem PLUS : avantages et services exclusifs

À la simplification de la vie des membres apportée par ces différents services en ligne s'ajoute une initiative récente qui suscite déjà une forte adhésion. Un programme de fidélité exclusif pour l'ensemble des sociétaires ! Mais pourquoi n'y avait-on pas pensé plus tôt ? À vrai dire, la Sacem y avait songé il y a longtemps, déjà, mais elle n'était pas encore passée à la réalisation. C'est chose faite depuis juin dernier avec le programme Sacem PLUS. Pour définir les offres, La Sacem a procédé à une enquête auprès d'un certain nombre de sociétaires pour bien cerner quelles étaient prioritairement leurs attentes. L'ensemble des sociétaires de la Sacem sans distinction peut désormais bénéficier d'offres commerciales dans un certain nombre de sociétés ou de magasins. « Ce nouvel outil n'est pas un simple murmure dans un monde marchand et il pourrait vite devenir indispensable



> TROIS QUESTIONS À... Sylvain Lebel, membre du Conseil d'administration de la Sacem et porteur du projet Sacem PLUS

Comment cette idée de Sacem PLUS est-elle née ?

Je l'avais moi-même dans la tête depuis dix ans. L'arrivée de Jean-Noël Tronc, lui aussi très attaché à ce projet, a permis de le mettre en place très rapidement. Nous avons ensuite travaillé de façon transverse avec différents services de la Sacem, dont le service de la Communication et celui des Sociétaires. J'ai ressenti une certaine émotion devant l'enthousiasme fabuleux des équipes sous la houlette de Louis Diringer, pour que ce projet voie le jour au moment de l'Assemblée générale.

Quels sont les objectifs de Sacem PLUS ?

Le programme Sacem PLUS vise plusieurs objectifs : améliorer le pouvoir d'achat des sociétaires, renforcer l'appartenance à la maison, favoriser l'accompagnement professionnel et, enfin, mettre en place à la Sacem un dispositif qui existe dans de très nombreuses entreprises.

Quel bilan en tirez-vous sept mois après la mise en place de Sacem PLUS ?

Nous avons déjà plus de cinq mille cinq cents inscrits. Quant aux partenaires, l'offre est déjà conséquente, et adaptée à la vie des sociétaires : instruments de musique, location de véhicules pour les tournées, réductions dans les hôtels... L'une des ambitions de Sacem PLUS est aussi de proposer à ses membres des offres régulières sur des accréditations pour des festivals, des salons et des quotas d'invitations pour des concerts soutenus par l'action culturelle de la Sacem.

152300

œuvres déposées en 2013.



« Le dépôt des œuvres en ligne permet de s'affranchir des contraintes spatiotemporelles. Il est incitatif pour les artistes, qui protégeront peut-être plus facilement et plus fréquemment leurs œuvres. Il libérera la force créatrice. »

Wally Badarou, auteur-compositeur.



à nos métiers et à toute la communauté des créateurs et éditeurs de musique», estimait l'éditrice Isabelle Da-cheux dans une tribune publiée sur sacem.fr au retour de ses vacances, à propos des avantages dont elle avait bénéficié. Depuis, le programme n'a cessé de s'enrichir de nouvelles offres. Responsable commercial pour l'Île-de-France de la société de location de véhicules Sixt, Pascal de Abreu se réjouit de son nouveau partenariat avec la Sacem: « Pour Sixt, dont le développement est en pleine expansion avec vingt-sept nouvelles agences ouvertes l'an dernier et quatre-vingt-dix à l'horizon 2015, ce type de partenariat avec une grande société comme la Sacem contribue à renforcer notre notoriété et notre présence en France ». Quant à Wiseband, plate-forme qui propose des outils et services en ligne pour les artistes, elle compte déjà de nombreux sociétaires de la Sacem parmi ses vingt mille clients européens. « Notre accord va nous permettre d'offrir des avantages à nos clients habituels dès lors qu'ils appartiennent à la Sacem mais aussi d'en attirer de nouveaux, auteurs-compositeurs-interprètes indépendants ou éditeurs », explique son directeur, Henri-Pierre Mousset. Transport et hébergement, matériel et instruments, formation et ateliers, kit carrière, médias, invitations, ce sont plus d'une vingtaine de partenaires qui ont rejoint le programme, offrant ainsi un large panel de services et de conditions préférentielles. Remises

de 10 à 30% sur l'achat d'articles ou de séances de formation, accès prioritaire à des lieux de répétition, accueil et conseils privilégiés, invitations régulières et exclusives à des manifestations Sacem, la liste de ces avantages ne cesse de s'étoffer. Thibaud Fouet, directeur de projet en charge des services sociétaires à la Sacem, souligne la qualité de la démarche de Sacem PLUS: « Il ne s'agit pas d'un gadget. Notre ambition est de négocier des accords pérennes, divers avec des partenaires de qualité, à destination de l'ensemble de nos sociétaires sans exception ». Thierry Communal, éditeur, se plaît à raconter à ses confrères comment il a pu obtenir une importante réduction sur l'achat de son Mac en passant par le portail Sacem PLUS. « Je me suis connecté et suis arrivé sur le site de la marque. Tout est identique... sauf le prix, qui est bien plus bas! ». Toujours est-il que sept mois après son lancement, Sacem PLUS compte déjà près de cinq mille cinq cents adhérents. Il faut dire, aussi, que le dispositif mis en place est simple, gratuit et accessible à tous les sociétaires. Il suffit de se connecter à l'espace réservé de sacem.fr et s'inscrire au programme Sacem PLUS. Après quoi, le sociétaire reçoit un mail de confirmation lui expliquant qu'il pourra consulter les offres des différents partenaires sous vingt-quatre heures. Deux clics donc et le voici connecté au programme Sacem PLUS. ●



5000

sociétaires sont adhérents du programme Sacem PLUS.

> DÉPÔT EN LIGNE Comment ça marche ?

Les cinq étapes pour déposer une œuvre en ligne

1. Accéder à la rubrique « Déclarer mes œuvres » dans l'espace sécurisé du site sacem.fr.
2. Saisir toutes les informations relatives à l'œuvre (son titre, son origine, sa durée, fichiers sons ou partitions, PDF...).
3. Saisir les informations des ayants droit (nom, prénom, numéro de téléphone portable, adresse email...).
4. Entrer le code reçu sur son téléphone portable (signature électronique).
5. Recevoir un récépissé de déclaration.

Quelles œuvres déposer en ligne ?

Les œuvres pouvant être déposées en ligne sont les chansons, le jazz, la techno, la musique illustrative, les textes, sketches, poèmes, l'habillage, la musique de publicité et la musique instrumentale. Pour toutes les autres œuvres (arrangement, adaptation, œuvre symphonique, doublage/sous-titrage, chronique, texte de présentation utilisé pour la première fois dans une émission de divertissement), il est nécessaire de continuer à utiliser le bulletin de déclaration.

MOBILISATION EUROPÉENNE

Dites « oui » à l'Europe créative !

La Commission européenne a lancé une consultation publique sur l'avenir du droit d'auteur. Une initiative qui débouchera sur un « livre blanc »¹ et dessinera les contours d'une réorganisation du droit d'auteur en Europe. À nous, créateurs et amis de la création, d'y répondre et de nous mobiliser au nom de la diversité culturelle !

La culture est souvent la première victime d'une économie en crise. Paradoxalement, avec ses industries dynamiques, son 1,2 million d'emplois dans des domaines aussi divers que le livre, la musique, la presse, le théâtre ou les jeux vidéo, elle est un véritable moteur d'attractivité, de vitalité économique et de rayonnement international. Dans une Europe en quête de sens et d'identité, elle s'impose aujourd'hui comme une réponse vitale.

Les droits d'auteur font débat

En lançant une consultation publique, la Commission européenne remet potentiellement tout en cause: la territorialité du droit d'auteur, le principe du pays de destination, la liste exhaustive des exceptions, la durée de protection du droit d'auteur et des

droits voisins... À travers 80 questions d'une grande technicité, la Commission s'interroge notamment sur le bien-fondé de la durée de protection dans l'univers numérique ou encore sur la possibilité d'introduire une exception de type « fair use ». Autant de questions ouvertes qui pourraient fragiliser les droits des créateurs européens si nous n'y participons pas.

Rassemblons nos énergies

À nous, créateurs, amis de la création, citoyens engagés, de participer à cette consultation et de nous mobiliser pour défendre une liberté fondamentale: le droit d'auteur. Profitons des élections européennes de mai prochain pour alerter les autorités sur la nécessité de faire de la culture une priorité. Il convient de demander, dès maintenant, aux institutions européennes,

aux candidats, partis politiques, chefs d'État, de soutenir et développer la diversité culturelle pour une Europe toujours plus riche. Notre réponse à la consultation lancée par la Commission européenne sera précieuse: chaque voix compte! Dans ce débat important, l'ECSA (European Composer & Songwriter Alliance) nous invite également à signer une pétition qui appelle de ses vœux une Europe créative, ambitieuse pour ses artistes, ses industries culturelles, son public et respectueuse du droit d'auteur. ●

¹ Document préparatoire d'une future « directive », équivalent d'une loi au niveau européen.

Pour en savoir +
www.creatorsforeurope.eu

Gestion collective

L'Union européenne donne le «la»

Une nouvelle directive pour la gestion collective! La Sacem a suivi avec attention et vigilance la préparation de ce texte, qu'il s'agisse de la gouvernance des sociétés d'auteurs ou des licences paneuropéennes.

C'est peu de dire que les dernières initiatives de la Commission européenne sur le champ de la gestion collective ont bouleversé les schémas traditionnels de délivrance des licences pour l'exploitation de la musique en ligne! 2005 : la Commission émet une recommandation sur la gestion des droits d'auteur et les grands éditeurs multinationaux en profitent pour ne plus confier au réseau des sociétés d'auteurs les droits de reproduction qu'ils détiennent sur les œuvres anglo-américaines de leur catalogue.

Cette situation a entraîné de graves inconvénients, en particulier la nécessité pour les plateformes de musique en ligne, de multiplier les demandes d'autorisation auprès d'entités différentes afin d'obtenir les accords qui leur sont nécessaires pour exercer leurs activités. Cette complexification du marché est, pour partie, à l'origine de la directive sur la gestion collective qui intervient principalement sur deux plans. Elle vise, d'une part, à améliorer les règles de transparence et de gouvernance de toutes les sociétés de gestion collective, quel que soit le secteur ou la nature des droits gérés. Elle entend, d'autre part, faciliter la délivrance de licences paneuropéennes et multirépertoires pour l'utilisation d'œuvres musicales par des services de musique en ligne. Ces dispositions ne concernent que les seules sociétés d'auteurs du secteur de la musique, et donc la Sacem. Ce que Maria Martin-Prat, membre de la direction générale Marché intérieur à la Commission européenne, résume



d'une formule: «*L'environnement numérique demande une gestion collective des droits d'auteur efficace, transparente et apte à proposer des licences adaptées à ce nouveau paradigme*».

Le modèle européen de la gestion collective renforcé

Si la France dispose déjà de mécanismes de contrôle de fonctionnement des sociétés de gestion col-

lective, les objectifs affichés par le texte contribuent à renforcer les modalités de fonctionnement des sociétés de gestion collective à un niveau européen. La directive traduit avant tout une volonté d'améliorer la gouvernance et la transparence de l'ensemble des sociétés de gestion de droits d'auteurs ou de droits voisins en Europe en renforçant leurs obligations d'information et le contrôle de leurs activités par les titulaires de droits. La directive



«**Contrairement aux idées reçues, l'ensemble des groupes politiques reconnaît que le droit d'auteur s'adapte aisément à Internet et doit jouer un rôle essentiel dans l'économie numérique.**»

Marielle Gallo, députée européenne et rapporteur de la directive.

assure ainsi une participation active des titulaires de droits dans la gouvernance et le contrôle des activités de chaque société de gestion. Ces dispositions ne risquent pas de bouleverser le système français, très protecteur en la matière, mais permettront une harmonisation par le haut de règles de fonctionnement de l'ensemble des sociétés de gestion collective européennes.

Gestion paneuropéenne pour l'exploitation en ligne

Le second volet de la directive consiste à réserver aux sociétés d'auteurs satisfaisant à certaines conditions d'efficacité et de transparence, le droit de délivrer des licences multiterritoriales pour l'exploitation en ligne des œuvres musicales.

Pour Marielle Gallo, député européen et rapporteur de la directive, «*le soutien unanime à ce texte prouve que, contrairement aux idées reçues, l'ensemble des groupes politiques reconnaît que le*

droit d'auteur s'adapte aisément à Internet et doit jouer un rôle essentiel dans l'économie numérique». Force est cependant de constater que cette directive n'est pas de nature à apporter des évolutions majeures au regard des inconvénients qu'elle dénonce à propos du manque de fluidité du système de délivrance de licences pour les services de musique en ligne.

Au travers de diverses initiatives concrètes, la Sacem agit résolument depuis longtemps, déjà, pour améliorer la situation du marché de la musique en ligne, qu'il s'agisse de licences nationales pour l'exploitation des droits en ligne, dont la première remonte à 1999, de la délivrance de licences multiterritoriales permettant l'utilisation de tout son répertoire ou bien encore de la plate-forme Armonia, développée avec plusieurs sociétés de gestion européennes.

Autre regret: cette directive, qui doit encore être validée formellement par les deux colégislateurs euro-

1999

Signature par la Sacem de la première licence pour les droits d'auteur en ligne (avec mp3.com).

péens (Parlement et Conseil européens), ne met pas tout en œuvre pour assurer la diversité culturelle sur Internet. En effet, l'obligation faite aux seules grandes sociétés d'auteurs de porter les répertoires des petites sociétés ne trouve pas son pendant sur les plates-formes de services en ligne, qui pourront donc se contenter de proposer aux internautes les seuls répertoires anglo-saxons, portant ainsi atteinte à la diversité culturelle. À cet égard, si la directive valorise et met en avant le rôle incontournable des sociétés de gestion collective dans la gestion des droits en ligne, elle reconnaît aussi «*l'importance du rôle social et culturel de ces sociétés, acteurs clés de l'écosystème de la culture et de la création, et véritables promoteurs de la diversité culturelle*», selon l'expression de Marielle Gallo. ●

Le 7 janvier dernier, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) rendait public un rapport proposant de «moderniser» le régime des quotas de chanson francophone à la radio. Une annonce qui pourrait fragiliser encore un peu plus l'exposition du répertoire français dans les médias audiovisuels.

Médias

L'exposition de la musique en question

«L'exposition des musiques actuelles par les radios privées.» Sous cet intitulé, le rapport du CSA a fait l'effet d'une bombe pour la filière musicale. Au menu: la proposition au législateur d'intégrer de nouveaux critères dans les conventions des radios à dominante musicale, notamment nationales. Le tout présenté comme un moyen de «moderniser le régime des quotas musique à la radio». La Sacem, l'Adami, le Snep mais aussi le Snac ou l'Unac y ont vivement réagi.

La diversité négligée

Si les solutions préconisées ne satisfont pas les sociétés d'auteurs, toutes saluent l'état des lieux

dressé par le CSA, qui reconnaît le déficit d'exposition de la production francophone à la radio, la concentration et l'absence de diversité des play-lists. Un constat qui confirme clairement les dérives dénoncées depuis des années par les professionnels de la musique. La filière musicale se heurte toutefois à trois obstacles majeurs, qui ne sont pas pris en compte par le régulateur de l'audiovisuel: la surexposition extrême de certains titres, l'uniformisation des programmations et l'absence de diversité musicale au sein des radios jeunes. Le rapport du CSA n'apporte aucune réponse aux effets pervers des très fortes rotations sur les nouvelles productions francophones, ni même aux objectifs de diversité.

Une mission en cours

Rappelons le contexte. La télévision et la radio sont aujourd'hui les premiers prescripteurs de musique auprès du public, y compris des jeunes. Elles favorisent l'émergence de jeunes talents, le renouvellement des titres diffusés et la préservation de la chanson française. Paradoxalement, l'exposition de la musique est régulièrement mise à mal par les diffuseurs, qui privilégient d'autres programmes aux heures de grande écoute. Un sujet que Jean-Marc Bordes est chargé, par la ministre de la Culture et de la Communication, d'étudier à la loupe depuis septembre dernier. Les professionnels de la musique demeurent très attentifs à la conduite de cette mission. Ils attendent des solutions courageuses et novatrices afin d'assurer une réelle amélioration de l'exposition des chansons d'expression francophone à la radio et à la télévision. ●



Les artistes bretons défendent la Sacem

«La Sacem n'est pas un service fiscal.» Plus de cinquante sociétaires originaires de Bretagne et de l'Ouest ont signé une tribune, publiée en décembre 2013 dans le journal *Ouest France*. Extrait.

Entendu récemment, à la radio, un commerçant se plaignant «des impôts, des taxes, de la Sacem». Cet amalgame n'a aucun sens! Sacem signifie «Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique». C'est «notre» société, une entreprise privée – comme celle de ce commerçant qui s'en plaignait – et non une annexe des impôts. ●

RETROUVEZ LA TRIBUNE EN INTÉGRALITÉ SUR [HTTP://WWW.OUEST-FRANCE.FR/CULTURE-LES-ARTISTES-BRETONS-DEFENDENT-LA-SACEM-1758799](http://WWW.OUEST-FRANCE.FR/CULTURE-LES-ARTISTES-BRETONS-DEFENDENT-LA-SACEM-1758799)



3 questions à... **Élodie Frégé**, au sujet de l'exposition de la musique dans les médias.

Vous avez récemment exprimé votre agacement. Pourquoi?

Je suis souvent invitée à la radio et à la télévision pour chanter des reprises. Je souhaiterais pouvoir interpréter mes propres chansons. On ressasse toujours les mêmes nouveautés et les mêmes standards.

Ce n'est pas le cas aujourd'hui?

Ces artistes talentueux, comme Florent Marchet, Helena Noguera, Camilia Jordana et d'autres, on les entend à peine. Pour un jeune artiste, la radio ou la télé sont le meilleur moyen de se faire connaître. Encore faut-il être invité!

Qu'avez-vous envie de dire aux médias?

La musique et le public, c'est comme une histoire d'amour. Soit on reste dans la routine, soit on décide de sortir de cette monotonie de programmation. La surprise, c'est quand même plus sexy que l'habitude, non?

➔ Télex

Un pionnier. Christophe Héral, auteur et compositeur membre de la Sacem, est lauréat du prix de la meilleure musique originale du jeu vidéo *Rayman Legends* (Ubisoft). Un prix remis lors des Games Paris Awards 2013, qui fait de Christophe Héral le tout premier sociétaire à recevoir une récompense dans l'univers du jeu vidéo. Membre de la Sacem depuis plus de vingt-cinq ans, Christophe Héral avait été honoré à plusieurs reprises pour ses compositions dédiées à l'image (courts et longs métrages et jeu vidéo). Les Game Paris Awards 2013 ont été l'occasion de réaffirmer les qualités et innovations artistiques de la création numérique française. \ Pour en savoir plus: sacem.fr > la sacem > communiqués

© ION POPA



Les coups de cœur de... Laurent Bouneau

Directeur général des Programmes de la radio Skyrock.

Album

Subliminal

Maître Gims

Véritable succès de l'année 2013, puisqu'il arrive en troisième position dans le classement des meilleures ventes de l'année, *Subliminal* est un bijou créé par l'artisan des succès de Sexion d'Assaut. D'origine congolaise, Maître Gims est un des rares artistes hip hop à être à la fois auteur, compositeur et interprète.

Concert

Urban Peace 3

Le 28 septembre dernier, le stade de France accueillait le meilleur de la scène française hip hop à l'occasion du concert Urban Peace 3. Devant cinquante-huit mille personnes, cette soirée a signé la rencontre de deux des plus grands groupes de l'histoire du rap: IAM et Sexion d'Assaut.

Découverte

Mini world

Indila

Premier album solo de la chanteuse française au nom de scène indien, *Mini World* incarne la musique de demain. Celle qui naît de la rencontre des pays émergents avec les producteurs classiques. Indila a collaboré avec Rohff, Soprano, TLF ou encore Youssoupha. Un album qui marquera l'année 2014.

> FOCUS

Radio et télévision: numéro 1 de la recommandation musicale

Un sondage Ipsos MediaCT¹ révèle que les médias audiovisuels sont toujours la première source d'informations sur la musique pour les Français. En effet, neuf Français sur dix se tiennent informés de l'actualité musicale. Parmi eux, **75% le font grâce aux médias traditionnels**: radio (59%), télévision (46%), presse (33%). Internet et l'entourage arrivent bien après dans la prescription musicale.

¹ Réalisé par Ipsos MediaCT auprès du grand public (2003 personnes représentatives de la population française) en ligne sur l'Access Panel du groupe Ipsos, du 30 octobre au 5 novembre 2013.



« JE ME SENS PLUS PROCHE D'UN PLASTICIEN QUE D'UN MUSICIEN TRADITIONNEL. »

Bio

2005

Premier album *Tales of the Forgotten Melodies*.

2008

Tournée mondiale, composition pour la BO de *Paris*, de Cédric Klapisch.

2010

Live à l'Olympia, minitournée avec l'Orchestre symphonique de l'Opéra de Rouen.

2012

L'album *Dusty Rainbow from the Dark*.

WAX TAILOR

MALAXEUR DE SON

Grand prix Sacem 2013 des musiques électroniques, Wax Tailor présentera au printemps *The Phonovisions Symphonic Orchestra* : une création live interactive avec quarante musiciens et dix-sept choristes. Portrait d'un artiste inclassable, cinéphile dans l'âme.

Novembre 2013. «*Au-delà des autoroutes de la musique pré-formatée en France, il y a aussi des chemins de traverse avec une très jolie flore*», lance, ému, Wax Tailor sur la scène de l'Olympia. Comme un cri du cœur. Cet aventurier du son en sait quelque chose... Boule à zéro, costume sombre et t-shirt immaculé, l'artiste français vient de recevoir le Grand Prix Sacem des musiques électroniques. Sa première récompense en dix ans de carrière. Il était temps. Trois fois nommé aux Victoires de la musique, pressenti pour décrocher un «US Indie Music Awards», mais jamais couronné, Wax Tailor ne boude pas son plaisir. «*J'y vois une vraie reconnaissance*», se réjouissait-il début janvier, dans son home-studio de Vernon, en Haute-Normandie. Cette consécration tardive met en exergue un curieux paradoxe : «*Je viens de la culture hip-hop et on me distingue aujourd'hui sous une étiquette électro. Ça m'amuse. Mais les gens réceptionnent ma musique comme ils veulent, elle ne m'appartient plus*».

Hors des sentiers battus

Depuis *Que Sera* (2004) – petite bombe trip hop qui ressuscitait l'hymne de Doris Day dans *L'Homme qui en savait trop*, d'Alfred Hitchcock –, le pape français du sampling n'a cessé de braver les chapelles musicales. Son œuvre cinématique explore d'audacieux crossovers entre électro futuriste, funk débridé, pop sixties, soul crève-cœur, hip-hop onirique et musique classique.

En quatre albums, dont deux disques d'or, celui qui se définit comme un «*metteur en son*» et compose sa musique «*comme un*

scénario» est passé maître dans l'art de brouiller les pistes. «*J'ai besoin d'évoluer naturellement sans carcan*», précise-t-il. Cet automne, encore, Wax Tailor écumait la planète aux manettes du concept-album *Dusty Rainbow from the Dark*. Un conte hip-hop orchestral, composé à partir d'échantillons de vinyles et serti de featurings lumineux (la star soul Aloe Blacc, Jennifer Charles d'Elysian Fields, sa complice Charlotte Savary...). Mais voilà qu'on le retrouve déjà sur une autre planète. Début mai, il étrennera son nouveau projet live *The Phonovisions Symphonic Orchestra* : une création live grandiose avec quarante musiciens et dix-sept choristes. «*Je souhaitais faire une relecture de ma musique en version symphonique. Une sorte d'hyper-écran pour lui donner du volume et une nouvelle ampleur*, poursuit-il. *La scénographie jouera sur les impulsions. À chaque son résonnera un visuel sur un écran led géant.*»

Grand bain hip-hop

C'est à Vernon, petite bourgade de l'Eure, que Jean-Christophe Le Saoût a vu le jour. Son grand-père écoute du jazz et son père collectionne les vinyles rock. The Beatles, The Rolling Stones, Pink Floyd, The Kinks, Led Zeppelin... premier éveil à la musique. En 1983, il a 8 ans lorsque la vague du smurf déferle en France et sur TF1, avec l'émission culte *H.I.P. H.O.P.*, de Sidney. Trois ans plus tard, «*le frère d'un pote*» l'initiera à Public Enemy, Run DMC et LL Cool J. Énorme claque. «*La scène house anglaise, et des artistes comme Coldcut ou Boom the Bass, qui utilisaient les premiers samples, m'ont également influencé*». À la fin des années 1980, il rencontre un DJ

à York, au cours d'un échange linguistique. Des vinyles plein les valises, l'adolescent s'improvise animateur sur Radio Droit de Cité, à Mantes-la-Jolie. «*Mon sésame pour rencontrer NTM, IAM, The Roots, Cypress Hill...*» De fil en aiguille, il découvre «*les grands classiques de la soul et du funk à travers les samples du hip-hop*», fonde La Formule et le label Lab'oratoire.

Cinémix

En 2002, le rappeur volera de ses propres ailes sous le nom de Wax Tailor, traduire «*tailleur de cire*». «*C'est ma matière première, car je fabrique mes notes et mes sons à partir de samples de vieux vinyles. Je me sens plus proche d'un plasticien que d'un musicien traditionnel.*» Il envisage son sobriquet comme «*un double schizophrénique*». «*Je suis réservé de nature. La plupart du temps, je compose en ermite dans mon studio. Ce personnage me permet d'enfiler un costume et de jouer le jeu à fond*», poursuit ce cinéphile invétéré, un fanatique de Stanley Kubrick. De fait, ses albums regorgent d'extraits sonores de l'âge d'or hollywoodien et lui confèrent une esthétique surannée. «*Le cinéma des années 1950 m'intéresse moins en tant qu'amateur qu'utilisateur de dialogues. Il recèle une matière débordante et patinée.*» En vrac : Ernst Lubitsch, William Wyler, Otto Preminger, mais aussi Charlie Chaplin, Woody Allen, Steven Spielberg, Orson Welles, John Ford, John Cassavetes... Les yeux fermés, la musique de Wax Tailor laisse libre cours à une infinité d'images mentales. Organique et rêveuse, domestique et spatiale. Tel un concentré de vie. ●

Rockollection

« La chanson était restée dans un tiroir. »

Avril 1977. Un ovni musical résonne soudain sur les ondes des radios : un morceau de onze minutes, fresque nostalgique des tubes des sixties, des Beatles aux Stones. Son titre, *Rockollection*, par un quasi inconnu nommé Laurent Voulzy. La chanson se vendra à plus de cinq millions d'exemplaires et deviendra un tube international, revisité en une nouvelle version en 2008. Son créateur revient sur la genèse d'un truc qui nous colle toujours au corps et au cœur...



Magsacem : Comment vous est venue l'idée de cette chanson ?

Laurent Voulzy : C'est une longue histoire ! Un soir de l'été 1974, je dînais chez des amis et je me suis amusé à improviser une chanson qui racontait les tribulations d'un copain prénommé Daniel. Un an après, je travaillais sur une maquette pour une artiste américaine nommée Anne Calvert, qui chantait sous le pseudo d'Anne C. Sheridan. La mélodie m'est revenue en mémoire, Anne a écrit un texte en anglais, l'histoire d'une fille qui est poursuivie dans la rue par un type louche, et on a baptisé le tout *Thriller*... sept ans avant le tube de Michael Jackson ! La chanson est restée dans un tiroir et, plusieurs mois après, j'ai eu envie de la reprendre pour raconter mes souvenirs en les illustrant par des cita-

1,42M

de singles vendus.

17000

téléchargements légaux de l'œuvre depuis 2007.

323 600

écoutes en streaming depuis 2007.

3

reprises (Gold, Opium du Peuple, Toia).

tions musicales. L'idée m'est sans doute venue du tube de Claude François, *Cette année-là* : en l'entendant, je m'étais dit qu'il aurait pu y inclure des extraits de chansons de l'époque...

À quel moment Alain Souchon est-il intervenu ?

Au départ, j'avais écrit moi-même les paroles, des histoires de filles qui me plaisaient mais avec lesquelles il ne s'était rien passé. Alain a trouvé l'idée sympathique, mais le texte pas terrible... En un après-midi, il a réécrit cinq couplets.

À l'époque, une chanson de onze minutes, ça n'était pas courant...

C'est mon directeur artistique chez RCA, Bob Socquet, qui avait insisté pour qu'on rallonge le morceau. Moi qui avais l'habitude d'enregistrer des singles en une journée, je pensais pouvoir boucler le tout en une semaine... En fait, l'enregistrement a duré un bon mois et demi.

Il y a eu ensuite un imbroglio juridique, des problèmes de droits...

Trois mois après la sortie du disque, on a commencé à recevoir des assignations devant les tribunaux, de la part des éditeurs des extraits qu'on avait utilisés. Naïvement, on n'avait demandé aucune autorisation, et on était accusé de mutiler les chansons. En plus, la maison de disques avait omis de créditer les auteurs sur la pochette, c'était simplement signé

Souchon-Voulzy. Les droits ont été bloqués pendant trois ans, mais on a évité les procès et trouvé des arrangements à l'amiable.

Vous attendiez-vous à un tel succès ?

On rêve toujours du succès, mais on ne s'y attend jamais. Même si j'avais déjà une notoriété de compositeur grâce aux chansons d'Alain, tous les disques que j'avais enregistrés, cinq 45 tours, n'avaient pas marché. Il m'a fallu des années pour me rendre compte de l'impact de cette chanson. Aujourd'hui encore, tout le monde la connaît, même les très jeunes. C'est une page de ma vie qui continue de m'émuvoir. ●

DESSOUS DE SONGS

Certaines chansons nous appartiennent. Elles nous ont bercés, elles sont le témoin d'une période de notre vie, le reflet d'une époque. Trois ou quatre minutes intimement liées à notre vécu et à celui de toute une génération. Derrière chacune d'elles se cache une histoire, une part de mystère, un soupçon de magie. Dans leur ouvrage truffé d'anecdotes, Marc Besse, Jean-Daniel Beauvallet et Jean Fauque racontent ces petits secrets de fabrication qui ont fait naître les hits planétaires.

DESSOUS DE SONGS, MARC BESSE, JEAN-DANIEL BEAUVALLET ET JEAN FAUQUE, OCTOBRE 2013, ÉDITIONS RING.

© YANN ORHAN

Philippe Clément, la nuit... au jour le jour

Depuis sept ans, Philippe Clément dirige l'une des plus importantes discothèques de France. Situé dans le Hangar à Bananes, un ancien entrepôt du port autonome de Nantes réhabilité en 2006 et qui regroupe aujourd'hui une quinzaine de commerces et d'espaces culturels, le club est vite devenu un must régional. Le résultat d'un travail acharné.



« **J**e suis fils de docker, et j'ai commencé à travailler à l'âge de 16 ans. J'ai enchaîné les petits boulots – gardien de parking, magasinier – avant de devenir serveur en discothèque, puis responsable du bar. C'est là que tout a vraiment commencé. » Le début d'un parcours mouvementé. En 1986, avec un copain, Philippe Clément rachète un petit café de quartier, qu'il revend... pour en acquérir un autre. Jusqu'en 1994, où il ouvre un nouvel établissement baptisé Le Virgile, en compagnie d'un autre copain, nommé... Marcel Desailly. « *Les gens pensent que j'ai commencé ma carrière à ce moment-là, parce qu'être associé à un footballeur connu, c'est très médiatique... Mais j'étais ami depuis longtemps avec Marcel, et avec Didier Deschamps, aussi ; je les ai connus quand ils étaient stagiaires au FC Nantes.* »

Pour en savoir+
« Pour que vive la nuit », Colloque Sacem Université à venir en 2014.



« Quand on va à Barcelone ou Ibiza, on s'aperçoit que la France n'a pas la culture de la fête. » Philippe Clément

Deux ans après, Philippe saisit la balle au bond, en rachetant un hangar désaffecté, cette fois en compagnie d'un autre footballeur, Jean-Michel Ferri, capitaine du club nantais. Un pari risqué : le quartier, un coin du port de Nantes-Saint-Nazaire, sur l'estuaire de la Loire, est « plutôt glauque », comme il dit. En quelques années, le Quai West, sa première discothèque, devient le lieu à la mode, et pas uniquement grâce à la fréquentation assidue des Canaris. Depuis 2007, Philippe a donc déménagé son entreprise, un peu plus loin sur la même rive. Si le LC Club est désormais célèbre, avec son personnel d'une trentaine de salariés permanents, son exploitation se heurte aux mêmes difficultés que n'importe quelle entreprise de nuit : crise économique, baisse de fréquentation, problèmes d'assurances, de sécurité, d'alcoolémie, de transports

publics, interdiction de la cigarette, concurrence des bars de nuit, mais pas seulement : « Quand on va à Barcelone ou Ibiza, on s'aperçoit qu'il y a une différence de mentalités. On voit des gens de 60 ans danser aux côtés de jeunes de 20 ans. En France, on n'a pas cette culture de la fête. »

Quand on demande à Philippe, 51 ans, marié et père de deux enfants, comment il réussit à concilier sa vie de famille avec son métier nocturne, il sourit : « Ça veut dire très peu de sommeil... Avec la mise en place d'animations, de soirées à thème, il faut travailler la journée pour préparer la nuit. On a encore l'image du patron de boîte de nuit avec cigare et Mercedes, mais tout ça, c'est fini. Nous sommes des chefs d'entreprise, avec tous les problèmes que cela suppose. C'est un métier à risques et, pour le pratiquer, mieux vaut être passionné. » ●

© DR

Radio crochet. La station renoue avec une vieille tradition, le radio crochet. Histoire d'enchanter ses auditeurs, de faire déchanter les télés et, surtout, de découvrir les auteurs-compositeurs-interprètes de demain. Coulisses d'un projet musical dont la Sacem est partenaire, et qui trouvera son apogée le 21 juin.

France Inter a les moyens de les faire chanter!



— Sur scène, une chanteuse à queue-de-cheval, en jupe plissée et socquettes blanches, accompagnée d'une violoncelliste aux lunettes noires. « *Je ne suis pas esthétique, pas fantastique!* », clament-elles entre deux coups d'archets bruitistes. Suivent quatre gaillards électriques natifs de Brighton, puis une tribu de babas aux pieds nus armés d'instruments traditionnels. Du 13 au 15 décembre dernier, à raison de trois sessions par jour, ont ainsi défilé sur la scène des Trois Baudets, à Paris, à peu près tout ce que la chanson contemporaine compte de genres et de styles : rock atmosphérique, ballade électro, rap endiablé, blues comique ou funk mélancolique. En français châtié, en anglais yaourt, parfois même en onomatopées toquées.

De tout pour faire un monde musical

— Précisément, c'était le but recherché par France Inter, organisatrice de ce

grand radio crochet sous le titre évocateur de *On a les moyens de vous faire chanter*: offrir la possibilité à tous les auteurs-compositeurs-interprètes (prononcez ACI) débutants de France et de Navarre, de s'exprimer et d'espérer toucher un large public. Tout en renouant avec une tradition qui remonte aux années 1930, le radio crochet, un tremplin radiophonique qui permit à des artistes comme Georges Moustaki, Salvatore Adamo et même Johnny Hallyday d'entamer les carrières que l'on connaît.

Un juste retour aux sources puisque, comme l'affirme Didier Varrod, directeur de la Musique à France Inter, « *Le radio crochet est l'un des outils qui ont aidé la radio à devenir populaire au moment où elle émergeait. C'est aussi une façon d'honorer le cahier des charges du service public, la découverte, la création, la prise de risques et l'interactivité, car France Inter est une radio qui a un lien très fort avec ses auditeurs* ».

Contrat et tournée à la clé

— L'opération, débutée le 7 octobre dernier et qui se poursuivra jusqu'au 21 juin prochain, comporte plusieurs étapes. D'abord un appel aux candidatures, qui a récolté plus de cinq mille postulants, parmi lesquels ont été choisis cinquante-quatre groupes et artistes par un comité de présélection interne à la station. Après les auditions publiques sur la scène des Trois Baudets, à Paris (où chaque candidat devait interpréter deux chansons de sa composition), vingt-quatre d'entre eux ont été à nouveau sélectionnés par un jury de professionnels. C'est ensuite aux auditeurs et internautes de France Inter de choisir, dès janvier, les douze derniers chanceux, après leur diffusion sur les ondes de la station et des prestations « live » au cours de l'émission *On a les moyens de vous faire chanter*, coanimée par Valli et Didier Varrod. Dès mars 2014, un jury de professionnels, parmi lesquels la chanteuse Zazie et le

5000

auteurs-compositeurs-interprètes candidats.

54

artistes auditionnés.

7

artistes retenus en compétition.

« IL NE SUFFIT PAS D'ÊTRE UNE BÊTE DE TÉLÉ OU UN INTERPRÈTE HORS PAIR POUR SE PROCLAMER ARTISTE. »

— DIDIER VARROD, DIRECTEUR DE LA MUSIQUE, FRANCE INTER

rappeur Orelsan, se joindra aux auditeurs pour finalement désigner, le 21 juin, le grand gagnant. Ce dernier se verra attribuer un contrat pour l'enregistrement d'un album par le label Cinq/7 (Aaron, Dominique A, Bertrand Belin, Albin de la Simone, Tété, Saez, Rover, etc.), une tournée de vingt-cinq dates sous l'égide de la société Asterios ainsi qu'un dispositif d'accompagnement de carrière Sacem.

La Sacem partenaire

— « *Ce soutien correspond à notre mission d'aider à l'émergence de nouveaux talents. Et, parallèlement à nos actions en faveur des salles et des festivals, nous souhaitons*

renforcer notre aide aux médias qui s'engagent pour la création, à un moment où la télévision accorde de moins en moins de place à la musique, souligne François Besson, directeur de l'Action culturelle à la Sacem. *Il ne s'agit pas uniquement d'un soutien financier, mais aussi d'un apport de compétence et d'expertise.* » Ainsi, les trois premiers gagnants bénéficieront d'une aide à la réalisation d'un dossier de presse électronique, et d'un accompagnement à l'utilisation des plateformes de financement participatif et à la communication digitale.

Une concurrence, certes loyale mais un peu tardive, aux télé crochets qui

abondent depuis quelque temps sur les chaînes de télévision? « *Ces émissions ont des vertus*, admet Didier Varrod, mais aussi quelques inconvénients. *Être artiste est un métier compliqué, qui se mérite, qui est fait d'indicible, de paramètres très complexes, et il ne suffit pas d'être une bête de télé ou un interprète hors pair pour se proclamer artiste. Pas question de nier la dimension du vedettariat dans la société du spectacle, mais nous voulons montrer que ce n'est pas que du show-biz et des paillettes.* » ●

Erka, Jean Elliot Senior (première photo en partant de la gauche), Toro Piscine et Ua Tea (deuxième et quatrième photo) étaient les premiers à passer sur les ondes de France Inter le samedi 11 janvier. Chaque semaine, les auditeurs, les internautes et le public sélectionnent deux artistes en votant sur le site de France Inter. L'émission est présentée par Valli (troisième photo) et Didier Varrod.

FESTIVALS



Biennale
Musiques en scène

La Sacem est partenaire de la biennale Musiques en scène dont le thème de l'édition 2014 est « Dans le nuage ». Outre un portrait complet du compositeur invité Heiner Goebbels, le festival programme onze œuvres en création de A. Dumont, N. Bacri, P. Burgan, P. Gouttenoire, D. Hudry, C. Roy, T. Blondeau, D. Ghisi, K. Toeplitz, F. Barrière et K. Sakai.

> Lyon, 5-29 mars
www.bmes-lyon.fr

Anniversaire
Printemps des arts



Le festival du Printemps des arts de Monte Carlo fête ses 30 ans. Un événement majeur soutenu par la Sacem, avec notamment treize commandes à treize compositeurs.
> 14 mars-13 avril
www.printempsdesarts.mc

MUSIQUE ET CINÉMA



Rencontres

La Sacem soutient les compositeurs de musique à l'image par le biais de son Action culturelle. Plus de deux millions d'euros sont ainsi consacrés chaque année à la création musicale dans le domaine audiovisuel. Renouvellement des répertoires, soutien à la filière et aide à la professionnalisation des compositeurs constituent les priorités de cette politique de développement de la musique à l'image.

Aux côtés des réalisateurs, les compositeurs participent, par leur talent, à l'enrichissement d'un répertoire unique au monde.

Certains couples compositeurs-réalisateurs ont marqué l'histoire tels que Jacques Demy et Michel Legrand, Georges Delerue et François Truffaut ou encore Vladimir Cosma et Gérard Oury...

Ce premier trimestre 2014 devrait illustrer la magie de ces rencontres et en faire naître de nouvelles, avec un florilège de festivals dédiés à l'audiovisuel: Angers, Clermont-Ferrand, Luchon, Aubagne, Biarritz... Autant d'occasions, pour la Sacem, de proposer des moments d'échange privilégiés aux professionnels du secteur (ateliers, masterclasses, rencontres, ciné-concerts...).

- > www.sacem.fr
- > www.aubagne-filmfest.fr
- > www.clermont-filmfest.com
- > www.festivalcinemabrive.fr
- > www.festivaldeluchon.tv
- > www.fipa.tv
- > www.premiersplans.org

Première

Un mois pour la création



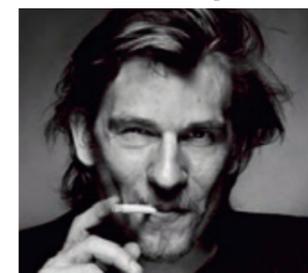
Deux cent cinquante concerts, spectacles et rendez-vous dans toute la France pour découvrir les musiques de demain. « Bien entendu! Un mois pour la création musicale » est une manifestation inédite portée par le réseau Futurs composés et soutenue par l'Action culturelle de la Sacem. Au menu: trente jours de programmation dans toute la France et à l'étranger (musiques vocales et instrumentales, arts sonores et électroacoustiques, musiques électroniques, expérimentales et improvisées, spectacles pluridisciplinaires et performances multimédias, ateliers, masterclasses, rencontres et débats, ciné-concerts, etc.).

> 13 mars-13 avril
www.futurscomposes.com

LIVRES

**Portrait **

Guillaume Depardieu



Grand acteur, poète, provocateur brillant... Guillaume Depardieu était aussi un chanteur et un parolier stupéfiant. François Bernheim,

son ami de toujours, lui a offert les compositions qui portent ses mots et qui ont donné naissance à l'album *Post Mortem*, sorti fin 2013. Dans l'ouvrage *Guillaume Depardieu, Bande originale*, François Bernheim raconte à Sylvie Matton l'histoire de cet album et revient sur la vie de Guillaume Depardieu, sur ses passions et ses révoltes.

> *Guillaume Depardieu, bande originale, de François Bernheim et Sylvie Matton, éditions Grasset, janvier 2014*

ÉVÈNEMENT

**Concours **
Grand prix lycéen des compositeurs

Créé en 2000, ce prix sensibilise un jeune public aux œuvres de compositeurs contemporains. Chaque année, des élèves de seconde, première et terminale à option musique de plus de quatre-vingts établissements de toute la France écoutent et commentent des œuvres sélectionnées. Au total, ce sont trois mille lycéens qui sont sensibilisés, encadrés par leurs professeurs d'éducation musicale. Ce travail d'écoute débouche sur un vote libre et indépendant. À l'occasion de la proclamation du vote et de la remise du prix, le 7 avril prochain, un débat réunira les lycéens et les compositeurs participant au concours (Nguyen Thien Dao, Jacques Lenot, Thierry Pécou, Yann Robin, Oscar Strasnoy et Éric Tanguy). Ces derniers se sont rendus préalablement à la rencontre des élèves dans les lycées pour échanger sur l'art et la création, expliquer leur travail, développer l'esprit critique des lycéens et les préparer à ce débat. La Sacem est partenaire de cette manifestation unique depuis sa création.

> Paris, Remise du prix au Théâtre du Châtelet, le 7 avril

CONCERTS

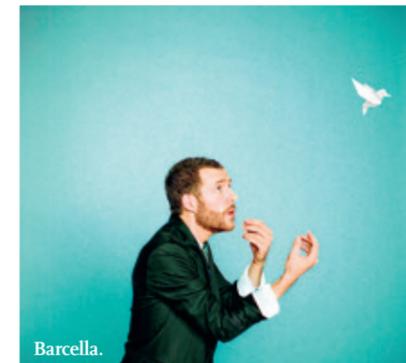
Babel Med
Musiques du monde



La Sacem est partenaire du festival et des rencontres professionnelles. Elle organise une Scène Sacem, le 21 mars, à la programmation éclectique et de qualité (Krismen, Jacquy Molard, Arash).

> Marseille, 20-22 mars
www.dock-des-suds.org

Scène Sacem Chanson
Maissiat et Barcella



Depuis trois ans, l'Action culturelle de la Sacem propose un dispositif innovateur au service de la création et de l'émergence: les « Scènes Sacem ». Des soirées, ouvertes aux professionnels et au public, dédiées aux créateurs interprètes émergents de différents répertoires (jazz, humour, chanson...). Tous les deux mois, les Scènes Sacem Chanson font honneur à deux artistes francophones. Le 12 février, Maissiat et Barcella se produiront sur la scène des Trois Baudets, avant de laisser la place à Le Larron et Perez, le 2 avril.

> Paris, Trois Baudets, 12 février et 2 avril
www.sacem.fr



Les manifestations culturelles soutenues par la Sacem sont réalisées, notamment, grâce au financement issu des ressources de la copie privée. Consultez toutes les informations dans l'espace Actions culturelles sur sacem.fr.

Depuis 1851, à la manière d'une coopérative, la Sacem est gérée par ses membres : les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Chaque année, ils élisent parmi eux celles et ceux qui les représentent et gèrent leur société.



AG 2014:
sociétaires,
faites entendre
votre voix!

**Avant
le 31 mars**

Présentez votre candidature

Pour postuler au Conseil d'administration ou aux Commissions statutaires et réglementaires, adressez votre candidature au secrétariat général du Conseil d'administration (225, avenue Charles-de-Gaulle, 92528 Neuilly-sur-Seine Cedex).
\\Consultez les statuts, le règlement général de la Sacem, le rôle des commissions et les conditions d'éligibilité sur sacem.fr (espace sécurisé).

**Du 16 mai
au 16 juin**

Votez

Du 16 mai (9h) au 16 juin (12h) : **en ligne** sur sacem.fr (pour tous les sociétaires) ou **par courrier** (pour les sociétaires professionnels et définitifs).
Le 17 juin : **sur place** au siège de la Sacem, lors de l'Assemblée générale.
\\Assistance téléphonique au **01 47 15 48 48**.

Le 17 juin

Assistez à l'Assemblée générale

Rendez-vous à 14 h 30 au siège de la Sacem – 225, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.
L'Assemblée générale statue sur les comptes annuels, le rapport d'activité et proclame les résultats des élections.